

République française

Département de l'Aude

## COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 28 juillet 2022

---

<b>Membres en exercice :</b> 10	Date de la convocation: 26/07/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
<b>Présents : 8</b>	<b>Présents :</b> Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA
<b>Votants: 9</b>	
<b>Pour: 0</b>	<b>Représentés:</b> Carole VERGÉ par Florence FROU
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b>
<b>Abstentions: 9</b>	<b>Absents:</b> Aurore HUGEL
	<b>Secrétaire de séance:</b> Patrice BOUSQUET

---

### **Objet: Mission d'analyse de projet énergie renouvelable (ENR) donnée au SYADEN - DE\_2022\_30**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche de développement des énergies renouvelables en faveur du patrimoine de la collectivité. Il précise que le Syndicat Audois d'Énergies (SYADEN) met en œuvre des actions de conseil au profit des communes volontaires, conformément à la délibération n°2016-12 du 18 février 2016, décidant de mettre en place les missions d'accompagnement de projets d'énergies renouvelables.

Le SYADEN propose un service de Conseil en Energies Renouvelables dont les modalités ont été fixées par délibération n°2016-12 du Comité Syndical, en date du 18 février 2016.

L'analyse de projet énergie renouvelable (ENR) est un service sur 1 an qui accompagne la collectivité dans son projet d'énergie renouvelable. Le conseiller ENR du SYADEN réalisera les analyses techniques administratives et financières du projet afin de déterminer sa faisabilité et sa cohérence au sein du territoire. Il donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement.

La collectivité doit notamment s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter d'un forfait de 300 € pour une durée de 1 an.

A titre indicatif, la décomposition des forfaits par taille de collectivité :

Taille de la collectivité (*)	Coût global
1-500 habitants	300 €
501-1000 habitants	600 €
1001-2000 habitants	800 €
2001-6000 habitants	2 000 €
6001-9000 habitants	2 200 €
Plus de 9000 habitants	2 500 €

PREFECTURE DE L'AUDE  
Date de réception de l'AR: 02/08/2022  
011-211100102-20220728-DE\_2022\_30-DE

EPCI (\*\*)

1 500 €

(\*) Population municipale INSEE

(\*\*) projet sur le patrimoine de l'EPCI

**Ouï** cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**-DECIDE** de l'adhésion à la prestation d'analyse de projet énergie renouvelable (ENR) du SYADEN ; pour le projet panneaux photovoltaïques en toiture situé sur le toit du foyer municipal.

**-DESIGNE** M. COMTE Philippe en qualité de référent de la collectivité pour le suivi de la mission d'analyse de projet ENR ;

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

PREFECTURE DE L'AUDE

Date de réception de l'AR: 02/08/2022

011-211100102-20220728-DE\_2022\_30-DE